



LE NORD 5 CENTIMES DE ROUBAIX-TOURCOING 5 CENTIMES

BUREAUX: LILLE — 15, rue d'Angletorre. Téléphone: 072.

Les deux morales

En rentrant de voyage, je trouve dans mon courrier cinq ou six coupures de journaux divers reproduisant un même article de M. Albert Bayet, paru primitivement dans le grand journal doctrinaire de la franc-maçonnerie du Midi.

Notre grande erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

Notre grand erreur, notre « fourbe » même, assure le moraliste primaire, serait d'avoir supprimé, dans sa définition des « bonnes actions », un adjectif petit, mais d'une portée incalculable.

manque de logique et de mesure aboutissant à l'incohérence et à l'impudence se manifestent dans les autres préceptes de morale dont se targue M. Bayet pour montrer la supériorité de la sienne.

Si vous aviez consulté mon petit Manuel, dit-il encore, vous auriez lu que « tuer un homme est le plus grand de tous les crimes », et, plus loin, que « le vol est une des fautes les plus graves qu'on puisse commettre ».

Nous pourrions répondre une fois de plus : Prouvez donc ces deux propositions d'après vos principes. Prouvez que vos définitions des actions bonnes et mauvaises comportent logiquement ces interdictions. Et je vous en défie.

Mais il y a mieux. Le premier de ces préceptes : « tuer un homme est le plus grand de tous les crimes », donné sans précision, sans distinction de cas et d'espèces est une fausseté. A le prendre tel qu'il est, l'enfant primaire conclura que M. Deibler est le plus grand de tous les criminels, que les policiers qui tuent les bandits furent aussi criminels qu'eux, que l'homme attaqué qui se défend en tuant son adversaire est aussi coupable que l'agresseur. Bien pis : si l'enfant est docile à vos leçons et les retient, il ne comprendra pas, plus tard, pourquoi on lui met dans les mains un fusil. La patrie qui lui ordonne le plus grand de tous les crimes ! A bas l'armée ! A bas la patrie ! Voilà la conclusion logique qui tirera de votre précepte absolu et simpliste.

Est-ce cela que vous voulez ? Et le vol ? C'est ici que M. Bayet nous attend, posté au coin du maquis de la casuistique, brandissant en guise de tromblon un *désuet Traité de théologie dogmatique et morale*. De ce bouquin, déniché je ne sais où, il fait ses délices. Il le cite à tout propos, paraît-il. L'autre jour, il en servait une franche ou deux aux doctes lecteurs du *Matin*, bien qualifiés, comme on sait, pour en faire une sage interprétation critique.

Il nous en baille une colonne d'extraits morcelés, tronqués, sans tenir compte du contexte qui précise le sens ou annule les exceptions.

« Nous n'avons ni la place ni le loisir d'enlamer avec notre contradicteur une controverse à fond. Relevons seulement ce point concernant le vol. M. Bayet est suffoqué de ce que la morale chrétienne admette qu'en cas de nécessité extrême ou voisine de l'extrême, il est permis de dérober le bien d'autrui, sauf dans le cas où le propriétaire souffrirait de la même nécessité ».

« Parfaitement, Monsieur, et vous outragez la morale laïque, vous la présentez comme une loi féroce, inhumaine et barbare s'il est vrai qu'elle ne comporte pas la même exception et la même tolérance. Comment ! Voilà une mère dont l'enfant meurt de faim. Si dans une heure elle ne lui a pas donné un morceau de pain, le petit martyr aura rendu le dernier soupir et ne sera plus dans ses bras qu'un cadavre. Et vous prétendez, vous, laïques, que cette femme, cette mère, commettra « une des fautes les plus graves qu'on puisse commettre » si, d'un geste éperdu, elle s'empare d'un petit pain à portée de sa main, d'une pomme dérobée au verger voisin pour sauver la vie de son enfant ?

La morale de Jésus-Christ n'a pas de ces rigueurs inexorables. Comme la vôtre, elle dit que le vol est défendu et elle en donne des motifs qui s'imposent autrement que les vôtres à la conscience humaine, mais elle dit que dans des cas semblables il n'y a pas vol, et que le souverain Maître de toutes choses, en vertu de son souverain domaine, autorise une suspension partielle et momentanée des lois qui garantissent la propriété privée. Elle admet en faveur de cette malheureuse le jeu d'une loi supérieure d'expropriation à laquelle le propriétaire ne saurait légitimement s'opposer.

Voilà notre morale. Si la vôtre n'admet pas cela, si les lois d'airain ne se plient pas devant les suprêmes détresses, tant pis pour elle. Cela prouve que tout ce qui est contre Dieu tourne toujours, une fois ou l'autre, contre l'homme.

Pour conclure, vous dites que la *Croix* accuse l'école laïque d'enseigner le meurtre et le vol. C'est inexact. Ne saccagez pas notre pensée comme vous massacrez la théologie. Nous disons seulement qu'à travers jusqu'au bout, on trouve l'explication et l'excuse de tous les excès. Et comme l'école, après tout, a mission d'armer l'homme de demain contre ses penchants et contre tous les entraînements, nous disons qu'en servant de vos *Leçons de morale*, elle met entre les mains des élèves des armes mauvaises et dangereuses que les évêques ont à bon droit condamnées.

Cyr.

La santé du cardinal Coullié

Notre correspondant lyonnais nous télégraphie à midi :

Les nouvelles du vénéré cardinal sont meilleures. Voici le bulletin médical rédigé à 10 heures, ce matin, par les docteurs Condamine et Leclerc : « Amélioration lente, mais progressive. » A l'archevêché, on semble être à l'espoir, et l'on croit fermement au rétablissement de Son Eminence, à moins de complications improbables, mais possibles cependant, à cause du grand âge. Parmi les centaines de signatures apposées

sur le registre de l'archevêché, nous avons remarqué celle qu'a fait apposer ce matin M. Paul Féron-Vrau, directeur de la *Croix*.

GAZETTE

L'assassin de Mgr Affre

Comment a-t-il été tué, en 1848, Mgr Affre, dont le mort glorieux va être commémoré par une plaque sur l'hôtel Chenizot ? Il est indiscutable que la balle qui l'a frappé dans le dos, tandis qu'il se disposait à exhorter les émeutiers, a été tirée de haut en bas. On conserve au Trésor de Notre-Dame le verbe de l'archevêché, et la direction du coup forme avec l'horizontale un angle de 45°.

M. le chanoine Séjourné raconte aussi, en 1898, dans la *Semaine religieuse de Paris*, comment, étant aumônier de l'asile d'aliénés d'Orléans, il avait connu un fou qui se donnait comme l'auteur du crime ; mais le récit du fou était marqué de certaines invraisemblances.

M. Georges Montorgueil publie aujourd'hui, dans *L'Éclair*, une intéressante lettre que lui adresse un petit-nouveau de Mgr Affre, M. Denis Fabre, ancien sous-préfet. Il y est dit entre autres choses :

« Il y a environ quinze ans, des Capucins, venus de Toulouse à Montpellier pour y prêcher une mission, ayant appris que, dans cette ville, habitaient des parents de Mgr Affre, se présentèrent chez une de mes tantes, Mme R. Laurens, veuve de M. Laurens, conseiller à la Cour. Ils lui exposèrent que M. Bryan parlait depuis vingt-deux minutes, lorsque le public des tribunes commença à s'impacienter et à crier. « C'est Parker qu'il nous faut ! Parker ! Parker ! »

M. Bryan réussit à ramener le silence et ajouta : « Nous écrivons aujourd'hui l'histoire et tout le pays attend. Il veut savoir si la Convention de Baltimore suivra l'exemple de celle de Chicago et écoutera la voix de la richesse pillarde. »

Les maires bizarres

S. Em. le cardinal de Cabrières honore en ce moment de sa visite les catholiques de Saint-Pons (Hérault). Les catholiques voulaient élever un arc de triomphe devant la porte d'entrée de la cathédrale. Le maire, M. Ronanet, avocat, qui avait obtenu aux dernières élections municipales un grand nombre de voix de droite parce qu'il avait promis d'être partout le paix publique, arriva par un organisme détaché à l'érection de cet arc de triomphe, en vertu d'un vieux décret qui, tiré de la poussière des archives municipales, interdit toute manifestation religieuse en dehors des édifices des cultes.

C'est ce que le maire de Saint-Pons appelle être un homme de paix et de justice ! Antoine le Guérisseur

Le thaumaturge de contrebande qui avait inauguré une contrefaçon de religion en Belgique, Antoine le Guérisseur, est décédé à Jemeppe, où il était né en 1846. Depuis une vingtaine d'années, il avait fondé l'« antoinisme » et promettait la guérison des malades par la prière et par la foi, ni plus ni moins que s'il eût été le Christ. Il avait tellement suggestionné quelques esprits simples et impressionnables, plusieurs temples et salles de réunion lui eurent été bâtis, et il avait guéri provisoirement quelques malades atteints de crises nerveuses, et à inspirer confiance à d'autres malades.

Un curieux referendum

La municipalité socialiste de Saint-Quentin avait jugé intelligent de remplacer les dénominations des rues portant les noms de saints par des dénominations très laïques. Le *Journal de Saint-Quentin* a eu l'idée de demander, par voie de referendum, au locataire principal de chaque maison ce qu'il pensait de la mesure proposée. Les résultats ont été les suivants :

En faveur de la dénomination de : Rues Saint-Lazare, 32; Saint-Martin, 74; Saint-Nicolas, 27; Saint-Jean, 84; impasse Saint-Jean, 10; rues Saint-Thomas, 81; Saint-Antoine, 34; place Saint-Louis, 42; rues Sainte-Eusèbe, 30; Sainte-Pécinie, 62; Sainte-Anne, 65; des Prêtres, 3; Saint-Prix, 9; Baudin, 0; Emile-Zola, 2; Blanqui, 1; Raspail, 3; impasse Raspail, 0; rues Voltaire, 1; Ferrer, 0; place Danton, 0; rues J.-B. Clément, 1; Danton, 1; Michelet, 4; Chevalier-de-la-Barre, 0; Renan, 0.

Club du silence

On vient d'inaugurer à Londres un club qui sera, sans aucun doute, le plus silencieux de la métropole. Comme l'indique son nom : le Club national des sourds », les membres de ce Club sont ou muets ou sourds-muets. Les conversations ont lieu par signes.

Le passage devant les tribunes de la voiture de Bruce-Brown

rien. Sous la pression du doigt, ce bouton allume une lampe électrique rouge, et les membres du Cercle savent alors qu'il y a quelqu'un à la porte.

Le garçon est également sourd, et c'est l'apparition d'une lumière colorée qui lui indique qu'il a besoin de ses services. Le Club fondé, il y a six ans, compte actuellement 120 hommes et 60 femmes. Les membres du « Club national des sourds » ont, dans leur épreuve, une consolation. Ils n'ont qu'à fermer les yeux pour ne pas voir les discours des rassemblements.

A la Convention démocrate américaine

Mardi, à l'ouverture de la Convention des démocrates, à Baltimore, le cardinal Gibbons, revêtu de la pourpre cardinalice, prononce une invocation au Seigneur ; toute l'assemblée l'écoute debout.

Le premier nom proposé pour la présidence provisoire est salué par des acclamations prolongées ; la musique joue un morceau entraînant.

M. Bryan se lève et est salué d'une tempête d'applaudissements. Enfin, après quelques minutes, il peut parler. Il propose le nom de M. Kern, progressiste, à la place de M. Parker, conservateur.

« Je représente, dit-il, plus de six millions de voix démocrates qui m'ont été données au cours des trois campagnes présidentielles pendant lesquelles j'ai été le champion de parti. Personne plus que moi ne désire l'harmonie. Je suis d'accord avec le gouverneur de New-Jersey et le président de la Chambre des représentants, tous deux candidats à la présidence des Etats-Unis, pour proposer comme président provisoire de la Convention M. Kern, dont le nom a été repoussé par le Comité d'organisation. »

M. Bryan réussit à ramener le silence et ajouta : « Nous écrivons aujourd'hui l'histoire et tout le pays attend. Il veut savoir si la Convention de Baltimore suivra l'exemple de celle de Chicago et écoutera la voix de la richesse pillarde. »

Une nouvelle mission du capitaine Tilho

Le commandant Tilho, qui a dirigé de 1906 à 1909, la mission française de délimitation de la frontière franco-anglaise du Niger au Tchad et qui a publié sur la géographie du centre de l'Afrique des documents très appréciés, repartira le 27 juin pour le Tchad où il doit prendre le commandement d'un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Il est, en même temps, chargé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de rechercher les traces des anciennes communications fluviales que l'on croit avoir existé autrefois entre les bassins du Tchad et du Nil et d'appliquer dans les régions nouvellement soumises à notre influence, les méthodes nouvelles de détermination des longitudes en campagne par la télégraphie sans fil qu'il a expérimentées avec succès.

Le Circuit automobile de Dieppe

La deuxième journée du circuit n'est pas favorisée par le temps. Au moment où les voitures se mettaient en ligne, la pluie recommença à tomber. A partir de 6 heures, le départ est donné



Au Circuit de Dieppe

Le passage devant les tribunes de la voiture de Bruce-Brown

succès, en Algérie, l'hiver dernier. Il vivait dans ce but, les postes de T. S. F. nouvellement créés au Tchad et cherchera, en outre, s'il est possible de percevoir à une telle distance (plus de 4 000 kilomètres, et malgré l'interposition du Sahara, les signaux horaires dans, chaque jour par la Tour Eiffel.

Les négociations franco-espagnoles

Une note officielle anglaise

Suivant une note communiquée à la presse londonienne au sujet des négociations franco-espagnoles, on peut regarder comme réglés les principaux points des longues négociations qui se poursuivent entre les gouvernements de Paris et de Madrid.

Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que l'accord complet soit imminent. Dès le début, de nombreuses difficultés techniques et légales se sont présentées, et de points de cette nature, qu'on regardait comme d'importance secondaire, attendent encore leur solution.

La question de la vallée de l'Ouergha est réglée dans ses grandes lignes, celle du chemin de fer de Tanger à Fez est d'une haute importance. Aux termes de l'accord franco-allemand de 1911, c'est la première ligne à construire au Maroc. La France désire vivement en entreprendre la construction au plus tôt, mais certaines questions doivent être réglées avant l'ouverture des chantiers.

La question de la position du sultan dans la zone espagnole est réglée. Il est convenu qu'un khalifat sera nommé pour représenter le sultan. Il reste encore les détails à arranger comme celui de la procédure à suivre pour nommer le khalifat et désigner son successeur.

Les travaux de la Commission financière

La Commission internationale chargée d'étudier les questions financières du Maroc a terminé ses travaux et s'occupe maintenant de la rédaction des décisions prises par elle, pour en donner aussitôt que possible communication aux gouvernements français et espagnol.

Parmi les questions soumises à l'examen de cette Commission, figurent notamment celles des tabacs, de la banque nationale et du régime douanier.

Declarations optimistes de M. Garcia Prieto

M. Garcia Prieto, ministre des Affaires étrangères, interrogé par des journalistes pour savoir si la proposition des négociations franco-espagnoles dépendait ou non de la question de l'internationalisation de Tanger, répondit qu'il n'en était rien. Des résolutions concernant la ville de Tanger et la périphérie de la ville dépendent de la situation future de Tétouan, car il est nécessaire de connaître préalablement quel sera le régime douanier établi à Tanger pour savoir quel régime douanier devra être appliqué à Tétouan. Il ne saurait, en effet, y avoir deux régimes différents.

Voilà en quoi la question de l'internationalisation de Tanger touche ou est, si vous le voulez, parallèle aux pourparlers généraux. Ceux-ci ont avancé de telle sorte que seuls quatre points donnent lieu à des divergences de vues, et encore ces divergences sont-elles légères.

« Quand pensez-vous partir pour Saint-Sébastien ? » demande-t-on au ministre. « Lorsque le roi le voudra, répond M. Garcia Prieto, mais je suppose que ce sera vers la mi-juillet, époque à laquelle le traité franco-espagnol sera signé. »

La main de l'Allemagne

Le chargé d'affaires d'Allemagne à Madrid s'est vu mardi matin un long entretien avec M. Garcia Prieto.

Les autres voitures partent à une minute d'intervalle. Finalement, Boillot part à 6 h. 15. Le dernier, Lambert, a pris le départ à 6 h. 48. Ne sont pas partis, da Palma, Hanriot, Romano, Renaux, Goux.

Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Jeudi 27 juin. — SAINT CRESCENT

MERCREDI 26 JUIN 1912

La journée

La Chambre a voté mercredi matin les premiers chapitres du budget de la guerre.

L'après-midi, elle s'est occupée du contrôle des établissements de bienfaisance privés.

M. Poincaré a reçu ce matin une importante délégation des musulmans d'Algérie.

Les délégués ont exposé au président du Conseil leurs revendications.

Le Conseil municipal de Saint-Flour vient de s'honorer par le vote d'une subvention de 1 000 francs à répartir aux écoles publiques ou privées, proportionnellement au nombre des élèves.

Les nouvelles de Lyon sont de plus en plus favorables ; à l'archevêché, on espère le rétablissement du vénéré malade. Les prières continuent avec la même ferveur.

C'est le champion français Boillot, sur Peugeot, qui est vainqueur de la deuxième journée du Circuit de Dieppe.

Les inscrits maritimes ont fait connaître au gouvernement qu'ils acceptaient la constitution d'un tribunal d'arbitrage. Des demandes sont faites auprès des Compagnies pour qu'elles y adhèrent également. On a bon espoir de réussir.

On confirme de Londres et de Madrid que les négociations franco-espagnoles sont entrées dans une phase favorable. M. Garcia Prieto espère que le traité sera signé dans trois semaines.

On croit dans certains milieux que l'armée ottomane se détache peu à peu du parti jeune-turc dont elle fait toute la force.

Les Italiens convoqués à Rome ont songé les maires des îles de l'Archipel occupées par leurs troupes. Ces maires sont tous de race grecque.

La Convention du parti démocrate américain s'est solennellement réunie à Baltimore. Les prières ont été prononcées par le cardinal Gibbons, revêtu du manteau de pourpre. Malgré les efforts des progressistes, c'est un conservateur, M. Parker, qui a été élu président provisoire.

A la Chambre des Communes, un député ouvrier a insulté grossièrement M. Asquith, premier ministre, au sujet de son attitude envers les suffragettes.

Le chancelier d'Allemagne, M. de Bethmann-Hollweg, va aller à Moscou et à Saint-Petersbourg.

Les souverains suédois se rencontrent avec les souverains russes.

Le « Mois littéraire et pittoresque »

Ces personnes désireuses de connaître le Mois littéraire et pittoresque ou d'aider à sa diffusion feront bien de se procurer sans retard la livraison de juillet, actuellement parue. Elle contient les premiers chapitres d'un nouveau roman dont la lecture ne manquera pas d'être salutaire.

Voici d'ailleurs le sommaire des articles contenus dans ce numéro :

Rêve d'un soir, par Philippe Régulier ; Les Saisons de 1912, par A. F. (3 reproductions) ; Juillet, par Léonce Depont ; La dernière visite, par François Fabié ; Pour la plus grande gloire du parler français (poème dit à Québec le 25 juin 1912 au premier Congrès de la langue française en Amérique), par Gustave Zidler ; La vraie lumière, par Henri Carrère ; Au pays des Céléstes ; Vieux usages et nouvelles mœurs, par M. de Tebeoy ; Messieurs et Mesdames, préparez-vous à la chasse ! par Gustave Voulliquet, avec 5 photographies ; Les petites œuvres inconnues ; Pour atout des marins chrétiens, par Ch. d'Avone ; Le bicentenaire de l'abbé de l'Épée, par Gustave Huz ; Lettres à ma cousine (Série nouvelle) ; Les fautes de la princesse de Clèves, par Gabriel Aubray ; Dauphiné, par Emile Troillet ; France, par Jules Arnault ; L'Épître et l'Anecdote à l'étranger.

Abonnement : un an, France, 12 francs ; étranger, 14 francs. — Maison de la Bonne Presse, 2, rue Bayard, Paris, VIII.